

**L'élément essentiel des Caisses de pensions a toujours été la gestion décentralisée de milice fondée sur le partenariat social. Les organes de milice doivent exercer leurs responsabilités propres en matière de gestion d'entreprise dans le cadre d'une approche à long terme. Voilà pour la théorie. En pratique, assumer cet exercice est un défi de taille.**

En dépit des problèmes des conditions-cadres économiques, financières et légales, les Caisses reposent aujourd'hui sur des bases solides. De toute évidence, leurs organes dirigeants ont souvent pris les bonnes décisions. Cela n'a pas toujours été facile, mais ils se sont aussi parfois montrés très innovants. C'est justement cette innovation réalisée par CPVAL dans sa réforme structurelle qui a attiré l'attention de l'EPAS et qui a permis à notre Institution d'être lauréate et d'avoir été honorée d'un prix.

Les Editions EPAS Prévoyance Professionnelle et Assurances Sociales SA (EPAS) s'engagent en faveur du système de sécurité sociale à trois piliers tel qu'il existe en Suisse. Elles militent en particulier pour la diversité des organes répondants, leur indépendance et leur gestion autonome. A travers ses activités de publication axées sur la pratique, rédigées dans un langage de vulgarisation, indépendantes des intérêts et des allégeances partisans, elles veulent contribuer à une meilleure compréhension du domaine complexe de la prévoyance professionnelle et des assurances sociales dans des milieux aussi vastes et divers que possible.

Le prix EPAS cherche à récompenser des mérites insignes en matière de responsabilité individuelle et de partenariat social dans le 2<sup>ème</sup> pilier. Il vise à mettre en lumière et récompenser comme il se doit le travail accompli par des personnes et organisations qui sont attachées aux principes de liberté conceptuelle et de plein exercice des responsabilités au service des assurés.

Dans le contexte actuel assez difficile que traverse la prévoyance professionnelle, voir les efforts entrepris par une Caisse pour, dans l'innovation, trouver des solutions d'assise financière et d'attrait du 2<sup>ème</sup> pilier, mérite bien d'être relevé. C'est avec une très grande satisfaction que nous pouvons mentionner que CPVAL est la première Caisse de pensions de droit public à avoir été honorée d'un tel prix ! A travers ce prix, les éditions ont tenu à récompenser les travaux conséquents menés à bien par CPVAL depuis plusieurs années, ceci afin de donner à la Caisse une bonne assise financière à travers un concept intéressant d'innovation et ceci en accord avec le partenariat social. Les motivations pour la candidature de la Caisse étaient essentiellement axées autour des réalisations suivantes : Fusion entre Caisse de l'Etat du Valais et Caisse du personnel enseignant du Canton, changement de passage de la primauté des prestations en primauté des cotisations, trois capitalisations de l'Etat pour améliorer la situation financière de la Caisse, élaboration d'une charte ESG et surtout mise en place d'une réforme structurelle de grande envergure avec création de deux sous-Caisses (nouveau paradigme pour la prévoyance professionnelle de la fonction publique valaisanne).

La très forte collaboration dans tous ces travaux entre d'une part les organes dirigeants de la Caisse, l'Etat du Valais et l'association des syndicats, représentants des assurés, d'autre part a également séduit le jury des Editions. Ce n'est pas toujours très facile de trouver des solutions de compromis entre représentants de l'employeur et représentants des assurés. CPVAL a montré à ce niveau une très forte harmonie dans les débats, ce qui a permis d'évoluer de façon constructive vers cette nouvelle structure.

En récompensant CPVAL par ce prix, le jury a voulu honorer son engagement stratégique courageux, visionnaire, marqué par une volonté de l'employeur de rester responsable et attractif pour combler ses lacunes de financement sans péjorer la rémunération du capital des assurés actifs.

Cette réforme n'aurait certainement pas pu avoir lieu sans le travail et la collaboration de l'ensemble des organes précités qui durant ces trois dernières années ont permis de trouver des solutions originales et innovantes dans un contexte de prévoyance professionnelle difficile et avec une répartition des efforts entre tous les acteurs.

Recevoir un tel prix fait du bien, mais sachons rester modeste et poursuivons notre travail. C'est de lui que vient notre succès. Ce prix doit nous témoigner la reconnaissance que nous méritons mais surtout aussi servir d'inspiration et de motivation à d'autres institutions de prévoyance et également contribuer au développement et au soutien du 2<sup>ème</sup> pilier paritaire.

En conclusion, un tout grand merci aux collaborateurs de la Caisse, sans qui l'implémentation des détails de cette réforme n'aurait pas été possible, qui plus est dans un laps de temps si court. Aujourd'hui CPVAL fait figure de pionnière dans le domaine de la prévoyance professionnelle des institutions de droit public. Le défi principal sera de le rester. Mais ceci est une affaire de personnes, organisations ou employeurs et là, la confiance est aujourd'hui au beau fixe...

